

Interruption de grossesse et LAMal

Jean Martin

Médecin de santé publique

L'initiative qui entend retirer l'interruption de grossesse (IG) de la liste des prestations prises en charge par la LAMal sera soumise au vote populaire le 9 février prochain. D'abord, premier point pratique, le coût de l'IG ne pèse presque rien dans la facture annuelle de la santé en Suisse. Les caisses-maladie estiment qu'il représente 0,03% des dépenses de santé à charge de la LAMal (de plus, les IG faites à cause de menaces graves pour la santé de la femme, il y en a, resteraient de toute manière à charge de celle-ci). L'initiative nous ferait profiter d'une épargne de moins de 20 centimes par mois et par personne majeure assurée... Ce qui accredit l'hypothèse que les objectifs réels des initiants sont ailleurs.

malheurs – et, à l'inverse, des chances de disposer aisément des moyens de se sortir d'un mauvais pas! Et il est attristant de constater que, parfois, des gens affirmant des convictions chrétiennes soutiennent une démarche imperméable à la réalité et qui creuserait un peu plus les inégalités.

L'espace ne permet pas de discuter ce qu'il y a là de souhait d'un modèle moral «vertueux» gérant les corps aussi bien que les consciences et s'imposant à tous. Si les initiants ne demandent pas l'abolition du régime du délai qui vaut chez nous suite au scrutin populaire de 2002, ce n'est probablement pas l'envie qui manque si on considère les associations et personnes initiantes – leurs positions à ce sujet sont de notoriété publique. C'est la même partie du public qui a lancé une initiative, en voie d'aboutir, s'opposant aux programmes d'éducation sexuelle à l'école qu'ils défigurent comme «sexualisation» (alors que les bénéfices de cette éducation, au reste optionnelle, en termes de prévention des MST, des grossesses trop précoces et de troubles psycho-sociaux sont démontrés). Ici, il faut rappeler que si au cours des dernières décennies le nombre d'IG en Suisse a nettement baissé, d'un tiers (notre taux est un des plus bas d'Europe), ceci est dû aux bons services d'éducation sexuelle et de planning familial mis en place dans la plupart des cantons.

Point important dans une optique de santé publique: L'acceptation de l'initiative sous prétexte que l'interruption de grossesse ressortirait au libre choix de la personne pourrait susciter des actions similaires touchant d'autres groupes: fumeurs, consommateurs d'alcool, personnes qui se comportent de manière téméraire (au volant, ou en pratiquant des sports extrêmes), voire personnes sans activité physique. Il y aurait là une «pente glissante» qui renverserait le principe de solidarité sur lequel est fondée la LAMal, principe auquel les Suissesses et les Suisses sont attachés.

Une remarque encore concernant le statut de la femme: certains des initiants (du domaine politique) ne sont pas à une contradiction près. Ils disent parfois vouloir sa libération: ainsi dans les démarches pour l'interdiction de la burka ou même du voile dans l'espace public. Dans le même temps ils refusent la prise en charge de l'IG par l'assurance-maladie sociale... Drôle de contribution à l'autonomie de la femme.

«Il y aurait là une «pente glissante» qui renverserait le principe de solidarité sur lequel est fondée la LAMal.»

La Commission nationale d'éthique s'est prononcée. Nommée par le Conseil fédéral, elle a pour mandat d'étudier les enjeux éthiques en biomédecine et de faire part de ses avis aux autorités ainsi qu'au public en général. Dans sa prise de position 21/2013, «Considérations éthiques sur le financement de l'avortement» (www.nek-cne.ch), elle analyse l'initiative et recommande de la rejeter. L'effet d'un refus de prise en charge par la LAMal serait de manière disproportionnée au détriment de personnes fragilisées et de conditions socio-économiques précaires. On ferait de ces femmes des réprouvées. Il importe d'avoir à l'esprit que l'IG est plus fréquente dans les milieux peu favorisés, parce que jeunes filles et femmes y sont moins informées et ont moins accès au planning familial. Il y a ici un différentiel social majeur des risques de difficultés et de

Correspondance:

Dr Jean Martin

La Ruelle 6

CH-1026 Echandens

[jean.martin\[at\]urbanet.ch](mailto:jean.martin[at]urbanet.ch)

Le comité national interpartis «Non à toute attaque du régime du délai» (N!) s'engage contre l'initiative «Financer l'avortement est une affaire privée», parce qu'elle:

- remet en cause le régime du délai qui a fait ses preuves
- discrimine les femmes
- libère les hommes de toute coresponsabilité
- mine le principe de solidarité de l'assurance-maladie obligatoire
- ne permettra aucune économie

www.non-attaque-regime-du-delai.ch